



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2021-36

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 1 Votants : 14
DATE DE CONVOCATION : 19 octobre 2021
VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT** et le **VINGT-SIX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAME Vincent - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - MEKHATRIA Malick

Absent : BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Procuration : GIOVANNINI Elsa à CHAOUAT Claire.

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Convention Territoriale Globale – commune Ornaisons / CAF de l'Aude

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'ALAE communal est soutenu par la commune mais également la CAF de l'Aude au travers de la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

La caisse d'Allocations familiales dans un souci de mieux accompagner les structures et leurs gestionnaires propose, dès cette année, un complément à la prestation de services ordinaire, le Bonus territoire. L'ALAE peut en être bénéficiaire. La mise en place de ce complément de contractualisation est obligatoirement accompagnée de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), dont le signataire est la commune qui soutient financièrement l'ALAE.

Cette Convention Territoriale Globale couvre l'ensemble du territoire de la CCRLCM et elle est signée par l'ensemble de représentants des collectivités locales qui

soutiennent financièrement les structures d'accueil en gestion directe ou privée de notre territoire.

La Convention Territoriale Globale, qui sera signée fin 2022, permettra à l'ensemble des partenaires de travailler sur la construction et la mise en œuvre d'un projet social de territoire répondant aux besoins des différents acteurs du territoire.

En conséquence, afin de pouvoir faire bénéficier la commune du Bonus Territoire à compter du 1er janvier 2021, M. le Maire propose à l'assemblée d'engager la commune dans la démarche Convention Territoriale Globale et de l'autoriser à signer la CTG.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 011-211102678-20211026-D2021_36-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

